

## **Théorie économique et changements climatiques**

Constituant, sans doute, un défi environnemental majeur de ce siècle nouveau, la lutte contre le réchauffement de la planète est de plus en plus souvent sous les feux des projecteurs avec, au printemps dernier la ratification européenne du Protocole de Kyoto et la parution, au niveau belge, du « Plan National Climat » et, plus récemment, le Sommet du Développement Durable de Johannesburg ainsi que la Huitième Conférence des Parties organisée à New Delhi.

A l'heure où de grandes décisions politiques, pour le moins différentes<sup>1</sup>, sont prises dans ce domaine par de nombreux pays, il est intéressant de se pencher sur le rôle que la théorie économique doit jouer dans le débat visant à éclairer et orienter ces décisions. Dans le contexte hautement incertain des changements climatiques (quant à leur impact possible, la part réelle de la contribution anthropique au réchauffement, etc.), la théorie économique, par le biais de la modélisation économique-environnementale, se voit accorder un rôle pivot : celui d'arbitre en dernier ressort des politiques à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela est essentiellement dû à la capacité qu'a la science économique de fournir un cadre conceptuel et théorique capable d'évaluer les impacts d'une politique à l'aide d'une valeur métrique, fortement appréciée des décideurs politiques.

Or, si l'on y regarde d'un peu plus près, les hypothèses centrales de la théorie néoclassique (information parfaite, rationalité des agents économiques et notion d'équilibre), sur lesquelles se basent les modèles économie/énergie, ne paraissent guère réalistes lorsqu'elles sont appliquées à l'environnement.

Prenons, par exemple, la théorie de l'équilibre général. Elle provient des travaux pionniers de Léon Walras et de l'idée de baser la macroéconomie sur des fondations microéconomiques, à savoir sur le concept des agents économiques (entreprises et ménages) sensés maximiser leur utilité (agents rationnels) sous contrainte de leur budget et en toute connaissance de cause (information parfaite). Les modèles d'équilibre utilisent ce cadre théorique et expliquent le fonctionnement de l'économie sur base d'agents représentatifs se comportant de manière optimale. L'équilibre est ensuite atteint simultanément sur tous les marchés et les prix se fixent aux niveaux qui égalisent l'offre et la demande sur ces marchés.

Cette notion d'équilibre unique, auquel on aboutit quoi qu'il arrive, est assez statique. Les seuls aspects dynamiques pris en compte par ces modèles sont des « écarts » par rapport à cet équilibre, correspondants à la correction de distorsions (comme celles du marché du travail, par exemple). En fait, selon ces hypothèses, toute politique interventionniste revêt un coût en terme de réduction de bien-être puisqu'elle impose à l'économie de s'écarter du niveau efficient d'allocation des ressources obtenues à l'aide des mécanismes de marché.

Les possibilités s'offrant aux agents sont donc réduites à un choix entre une protection environnementale ou un gain économique. C'est sur cette base que sont calculés les coûts d'une politique environnementale. Les externalités, quand elles sont prises en compte par les modèles, sont souvent limitées à la seule externalité étudiée (ici les émissions de gaz à effet de serre), omettant les bénéfices additionnels (impact d'une réduction de la pollution sur la santé humaine, par exemple).

---

<sup>1</sup> Retrait américain et volonté de l'UE de jouer un rôle de leader au plan international.

Un des autres points faibles importants que l'on retrouve souvent dans la modélisation économie/énergie actuelle réside dans la non-prise en compte d'un progrès technique endogène structurel induit par une réglementation environnementale et des possibilités de rendements d'échelle croissants, pourtant vérifiés dans la pratique. Cette vision pessimiste des effets stimulants d'une contrainte environnementale sur l'innovation technologique n'est pas sans influence sur les estimations de l'impact économique qu'aurait une telle contrainte.

Finalement, il faut aussi noter que le concept de bien-être tel qu'il est envisagé par les modèles (le plus souvent sous la forme du PNB) est beaucoup trop étroit quand il s'agit d'évaluer les interactions entre les sphères économiques et environnementales. L'hypothèse du caractère exogène des aspects hors-marché (actifs pour lesquels il n'existe pas de prix de marché bien que les gens y accordent de la valeur) n'est pas très convaincante. De nombreuses décisions des agents économiques sont guidées par d'autres éléments que les seuls prix des actifs « monétarisables ». Les modèles ne tenant pas compte de cette influence fournissent une information biaisée quant aux impacts des politiques et aux changements de bien-être qui y sont associés.

Pour toutes ces raisons, il convient de redéfinir le rôle de l'économie dans la problématique climatique. La prise de décisions en la matière doit également se baser sur d'autres disciplines comme la sociologie, la biogéochimie, etc. Les modèles basés sur des hypothèses plus en accord avec le monde réel constituent assurément de bons outils d'aide à la décision mais certainement pas des outils de décision.

Les solutions ne doivent pas forcément être trouvées en dehors de la science économique. En effet, si cette dernière impose le concept de préférence comme notion centrale de sa théorie, le marché n'est, lui, qu'un moyen parmi d'autres d'articuler ces préférences. En outre, certains travaux d'économistes ouvrent des pistes pour l'amélioration du cadre théorique et conceptuel des modèles économie/énergie. Citons, par exemple, les travaux d'Herbert Simon, prix Nobel d'économie, qui a mis en lumière la notion de rationalité limitée des agents économiques.

Ce recadrage de la théorie économique paraît essentiel si l'on veut éviter un certain immobilisme au détriment de politiques plus audacieuses. Le fonctionnement actuel de la modélisation économique-environnementale, couplé à une vision basée plus sur une extrapolation du passé que sur une anticipation du futur, tend plutôt à favoriser les politiques de status-quo. A l'heure où la Belgique s'engage à respecter des objectifs lourds, il serait peut-être souhaitable de revoir quelque peu cette approche.